

Direction de
l'Environnement

Service des installations
classées et des impacts
environnementaux et des
déchets

Bureau des ICPE

6, route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :
20 34 00

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
denv.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Céline HIRZEL

N° 17993-2019/7-
REP/DENV

Nouméa, le 11 DEC. 2019

La Directrice

à

MONSIEUR BENOIT NATUREL
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE
L'AGGLOMERATION
(SEM DE L'AGGLO)
BP 15158
98804 NOUMEA CEDEX
NOUVELLE-CALEDONIE

Objet : Dossier de déclaration au titre de ICPE - Les jardins de la gare, commune de Païta

Référence : dossier de déclaration reçu le 5 juin 2019, complété le 13 novembre 2019

Pièces jointes :
- un récépissé de déclaration
- une copie de la délibération n° 10277/DENV/SE du 30 avril 2009 ;
- un mémoire relatif à la déclaration ICPE ;
- un accusé de réception.

Monsieur le directeur général,

Veillez trouver ci-joint le récépissé de déclaration n° 17993-2019/7-REP du 9 décembre 2019, délivré à la Société d'économie mixte de l'agglomération (SEM DE L'AGGLO), concernant l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées du lotissement résidentiel Les jardins de la gare, commune de Païta.

Vous trouverez également ci-joint la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009 fixant les règles générales et prescriptions techniques applicables auxquelles vous êtes tenu de vous conformer pour l'exploitation de cette installation.

Nous attirons votre attention sur le déversement de vos eaux traitées à travers le bassin d'orage dans le fossé à ciel ouvert et sur les conséquences potentielles dans les fonds aval en cas de défaillance de votre installation de traitement. Ainsi, comme indiqué lors de notre réunion du 4 décembre 2019, nous vous encourageons à prendre l'attache des propriétaires des dits fonds afin d'anticiper, par une information claire et transparente, tout conflit de voisinage susceptible de survenir. Par ailleurs, et conformément aux articles 2.1, 3.1 et 3.4 de la délibération de prescriptions générales annexée au présent courrier, nous vous alertons sur la nécessité de maintenir, de façon efficace et pérenne, le bon fonctionnement de votre installation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La directrice adjointe de l'Environnement


Céline MARTINI

Copie : DFA

